

# Avenant n°1 au RÉGLEMENT DU PLAN D'ÉPARGNE DE GROUPE INTERNATIONAL DU PERSONNEL DU GROUPE AIR LIQUIDE du 22 juillet 2005

## **PRÉAMBULE**

Il est rappelé qu'un Plan d'Épargne Étranger de Groupe a été établi en date du 22 juillet 2005 dans la lignée du Plan d'Épargne de Groupe France à l'initiative de la société L'AIR LIQUIDE S.A. (ci-après désignée la « Société »), afin de permettre aux salariés des filiales étrangères du Groupe AIR LIQUIDE de souscrire aux augmentations de capital qui sont réservées aux salariés du groupe AIR LIQUIDE (articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail français).

À l'occasion du présent avenant, le Plan d'Épargne Étranger de Groupe change de dénomination pour s'intituler désormais Plan d'Épargne de Groupe International.

À compter de sa signature, le présent règlement constituera le Plan d'Épargne de Groupe International du Groupe AIR LIQUIDE (ci-après le « PEGI » ou le « Plan »).

## **ARTICLE I - OBJET ET CADRE JURIDIQUE**

Le présent PEGI a pour objet d'offrir la possibilité aux salariés des sociétés étrangères du groupe AIR LIQUIDE de devenir, avec l'aide de leur entreprise actionnaires de la Société.

Il est institué pour la mise en place des augmentations de capital réservées aux salariés, autorisées par l'assemblée générale extraordinaire de la Société et dont les modalités particulières seront arrêtées par le Conseil d'administration de la Société ou le directeur général sur délégation.

## **ARTICLE II - PÉRIMÈTRE DU PEGI**

L'adhésion au Plan est ouverte aux sociétés du Groupe AIR LIQUIDE dont le siège social est situé hors de France, détenues, directement ou indirectement, à plus de 50 % de leur capital social ou de leurs droits de vote par la société L'AIR LIQUIDE S.A. Les sociétés dont L'AIR LIQUIDE S.A. détient directement ou indirectement, de 40 % à 50 % du capital social ou des droits de vote pourront être admises, au cas par cas, à adhérer au Plan sur décision de la société L'AIR LIQUIDE S.A. en considération de l'intérêt stratégique que présenterait cette adhésion pour le Groupe.

L'adhésion au Plan par une société du Groupe remplissant les critères précités (ci-après la ou les « Société(s) Adhérente(s) ») est possible à tout moment. L'adhésion vaut acceptation expresse de l'ensemble des dispositions du règlement du Plan et emporte l'acceptation de ladite adhésion par les entreprises déjà adhérentes. Toute entreprise adhérente peut dénoncer son adhésion dans les conditions prévues à l'article III du présent règlement.

**Chaque société qui adhère au présent PEGI doit veiller au respect de la législation qui lui est applicable pendant la durée de son adhésion, et notamment de l'obtention de toute autorisation requise auprès des autorités compétentes (notamment les autorités boursières, administratives, fiscales et le contrôle des changes).**

Une Société Adhérente qui sort du périmètre du Groupe au sens du présent article, cessera de plein droit d'être adhérente du Plan à la date de sortie du périmètre. Les salariés de cette entreprise ne pourront plus effectuer de versements à compter de cette date. Ils devront conserver au sein du Plan jusqu'au terme de la période d'indisponibilité les avoirs détenus, étant précisé que la sortie du périmètre du Groupe de la Société Adhérente n'est pas constitutive pour les salariés de cette société d'un cas de sortie anticipée au sens de l'article IX du Plan.

La liste des sociétés adhérentes figure en Annexe 1 et sera mise à jour annuellement.

## **ARTICLE III – DURÉE, DÉNONCIATION ET RÉVISION DU PEGI**

Le présent PEGI est conclu pour une durée indéterminée.

Une Société Adhérente peut quitter à tout moment le PEGI en dénonçant son adhésion. La décision de dénonciation prendra effet un (1) mois après sa notification à la société L'AIR LIQUIDE S.A.

Chaque Société Adhérente devra adopter l'avenant de révision pour que celui-ci puisse lui être applicable.

## **ARTICLE IV - BÉNÉFICIAIRES**

Toute personne ayant la qualité de **salarié** des Sociétés Adhérentes peut adhérer au PEGI à condition de compter trois mois d'ancienneté au sein du groupe AIR LIQUIDE (ci-après « Bénéficiaire »). Dans le cadre d'une opération d'actionnariat salarié par augmentation de capital ou cession d'actions, les trois mois d'ancienneté précités sont appréciés au dernier jour de la période de souscription.

Pour les Sociétés Adhérentes dont l'effectif habituel comprend au moins un et au plus cent salariés, les dirigeants dont les fonctions sont assimilables à celles des présidents, directeurs généraux, gérants ou membres du directoire au sens du droit français, peuvent également participer au Plan.

La participation d'un salarié au PEGI est totalement facultative et volontaire.

## **ARTICLE V - SOURCES D'ALIMENTATION DU PEGI**

Le présent PEGI est alimenté par :

- les versements volontaires des salariés participants ;
- les versements complémentaires éventuels effectués, au titre de l'abondement, par les Sociétés Adhérentes.

Les Bénéficiaires bénéficient de l'aide de leur employeur par la prise en charge de frais inhérents au fonctionnement du Plan dans les conditions définies à l'article VI du présent Plan.

### **V.1 Limites de versement :**

Le montant total des versements volontaires effectués annuellement par chaque Bénéficiaire dans le PEGI, ne peut excéder le quart de sa rémunération annuelle brute.

La rémunération à prendre en compte par chaque Bénéficiaire afin de déterminer sa capacité de versement dans le Plan est le total de la rémunération annuelle brute à laquelle il peut prétendre en début d'année civile en fonction de son contrat de travail et des conventions et accords collectifs applicables, sous réserve d'un ajustement à la hausse en cas de changement constaté en cours d'année.

### **V.2 Versements minimum :**

Le montant minimum de versements volontaires des salariés sera porté à la connaissance des intéressés préalablement à l'ouverture de la souscription à une augmentation de capital.

## **ARTICLE VI – AIDE MINIMUM DE L'ENTREPRISE**

Les frais afférents aux prestations de tenue des comptes des Bénéficiaires sont pris en charge par l'employeur, dans les limites détaillées en Annexe 2. Pour les Bénéficiaires ayant quitté leur employeur (y compris les retraités et préretraités), et sauf cas de mutation au sein du Groupe, cette prise en charge par l'employeur cesse un an après l'expiration du délai d'indisponibilité applicable aux avoirs considérés (article IX). Ces frais incombent dès lors aux anciens salariés concernés.

Lorsque les avoirs des Bénéficiaires sont placés dans un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (ci-après « FCPE ») (article VII ci-après), les frais de gestion y afférents non visés à l'Annexe 2 sont pris en charge dans les conditions décrites dans le règlement de FCPE (voir notice d'information en Annexe 3 au présent Plan).

Les frais de tenue de compte sont à la charge de chaque Société Adhérente (y compris après la perte de cette qualité) en fonction du nombre de ses salariés ou anciens salariés porteurs de parts. Les frais de gestion du FCPE du Plan sont, le cas échéant, à la charge de chaque Société Adhérente en proportion du nombre de parts de FCPE détenu par ses salariés ou anciens salariés.

## **ARTICLE VII - EMPLOI DES SOMMES VERSÉES AU PEGI**

Les sommes versées au Plan en application de l'article V ci-dessus seront affectées immédiatement et en totalité au paiement des actions de la Société souscrites à l'occasion de l'augmentation de capital correspondante.

Dès l'établissement de la liste définitive des souscripteurs et du nombre d'actions souscrit par chacun d'eux à l'occasion d'une augmentation de capital, les actions de la société L'AIR LIQUIDE S.A. seront inscrites sous la forme nominative pure à un compte ouvert au nom du souscripteur dans les registres de la Société.

Chaque souscripteur recevra une attestation d'inscription en compte indiquant le nombre d'actions nominatives ainsi inscrites à son compte.

Lors de l'augmentation de capital de 2005, les salariés de certaines Sociétés Adhérentes avaient la possibilité de souscrire à l'augmentation de capital via un FCPE investi en actions de la Société L'AIR LIQUIDE S.A. Ledit FCPE n'est désormais plus ouvert aux versements des Bénéficiaires.

L'Annexe 3 contient la liste des supports de placement existant au sein du Plan, mise à jour au plus tard à la date où ces supports de placement sont accessibles aux Bénéficiaires. Elle précise, conformément aux dispositions légales, les critères de choix entre ces différents supports et en particulier le degré de risque et l'horizon de placement recommandé.



## **ARTICLE VIII – AFFECTATION DES REVENUS ATTACHÉS AUX AVOIRS DÉTENUS DANS LE PLAN**

Les dividendes attachés aux actions AIR LIQUIDE détenues directement par les Bénéficiaires sous la forme nominative seront versés directement aux Bénéficiaires.

Les revenus des titres détenus par l'intermédiaire d'un FCPE sont soit réinvestis par le FCPE soit distribués aux Bénéficiaires selon ce qui est prévu à cet effet par le règlement du FCPE.

## **ARTICLE IX – DÉLAI D'INDISPONIBILITÉ**

Conformément aux dispositions de l'article L. 3332-25 du Code du travail français, les avoirs détenus au sein du Plan sont, sauf exceptions précisées ci-dessous, indisponibles pour une période de cinq ans à compter de la date d'inscription en compte des actions.

Il pourra être mis fin à la période d'indisponibilité de cinq ans précitée dans des cas prévus par la législation. À ce jour, ces cas sont les suivants :

1. mariage de l'intéressé ou conclusion d'un pacte civil de solidarité par l'intéressé ;
2. naissance, ou arrivée au foyer d'un enfant en vue de son adoption dès lors que le foyer compte déjà au moins deux enfants à sa charge ;
3. divorce, séparation ou dissolution d'un pacte civil de solidarité lorsqu'ils sont assortis d'un jugement prévoyant la résidence habituelle unique ou partagée d'au moins un enfant au domicile de l'intéressé ;
4. invalidité du salarié, de ses enfants, de son conjoint ou de la personne qui lui est liée par un pacte civil de solidarité appréciée au sens des 2° et 3° de l'article L. 341-4 du Code de la Sécurité Sociale français ou reconnue selon la réglementation en vigueur, ou son équivalent en droit local ;
5. décès du salarié, de son conjoint ou de la personne liée au bénéficiaire par un pacte civil de solidarité ;
6. cessation du contrat de travail ;
7. affectation des sommes épargnées à la création ou reprise, par le salarié, ses enfants, par son conjoint ou la personne liée au bénéficiaire par un pacte civil de solidarité, d'une entreprise industrielle, commerciale, artisanale ou agricole soit à titre individuel soit sous la forme d'une Société, dans les conditions prévues par la loi ;
8. affectation des sommes épargnées à l'acquisition ou agrandissement de la résidence principale comportant création de surface habitable nouvelle dans les conditions prévues par la loi française ou son équivalent en droit local ;
9. situation de surendettement du salarié définie à l'article L. 331-2 du Code de la consommation français ou son équivalent en droit local.

La décision de sortie du Plan appartient aux seuls salariés bénéficiaires ou à leurs ayants droit.

La demande du Bénéficiaire doit être présentée dans un délai de six mois à compter de la survenance du fait générateur sauf dans les cas de cessation du contrat de travail, décès du conjoint ou de la personne liée au bénéficiaire par un pacte civil de solidarité, invalidité et surendettement où elle peut intervenir à tout moment. La levée anticipée de l'indisponibilité intervient sous forme d'un versement unique qui porte, au choix du Bénéficiaire, sur tout ou partie des droits susceptibles d'être débloqués.

## **ARTICLE X – BÉNÉFICIAIRE AYANT QUITTÉ LA SOCIÉTÉ ADHÉRENTE**

Sauf cas de mutation intra-Groupe (qui n'est pas assimilée à une cessation du contrat de travail au sens du 6 de l'article IX) lorsqu'un Bénéficiaire quitte définitivement la Société Adhérente qui l'emploie, ses avoirs sont, au gré de l'intéressé, soit liquidés, soit maintenus dans le Plan.

Lorsqu'un salarié quitte sa société, il lui est remis un état récapitulatif indiquant, notamment, l'identification du salarié, la description de ses avoirs avec l'indication des dates auxquelles ils sont disponibles.

Le salarié devra indiquer l'adresse à laquelle devront lui être adressées toutes les sommes qui lui sont dues. Le salarié devra tenir le service actionnaires de la Société informé de tout changement d'adresse.

En cas de changement d'adresse, il appartient au Bénéficiaire d'en aviser le service actionnaires en temps utile.

## **ARTICLE XI – INFORMATION DES BÉNÉFICIAIRES**

Le présent Plan, ses avenants locaux le cas échéant et toute modification qui leur seraient apportés ultérieurement seront mis à la disposition des Bénéficiaires directement sur le site intranet et, en cas d'impossibilité d'accès intranet, seront disponibles auprès du département Ressources Humaines de chaque Société Adhérente.

Lors de chaque versement dans le Plan, le Bénéficiaire recevra un relevé nominatif précisant notamment le nombre d'actions AIR LIQUIDE, leur date d'acquisition et la date à partir de laquelle ces avoirs seront disponibles, ainsi que le montant total d'acquisition.

En outre, il reçoit chaque année au moins un relevé de la situation de son compte individuel.

## **ARTICLE XII – DISPOSITIONS LOCALES SPÉCIFIQUES**

À l'occasion des opérations d'augmentation de capital réservée aux salariés des Sociétés Adhérentes, un avenant au présent PEGI, applicable pour un pays déterminé, pourra être adopté pour tenir compte des contraintes

légales et/ou réglementaires et/ou fiscales du pays concerné. L'avenant ainsi adopté pourra déroger à certaines dispositions du PEGI, en particulier s'agissant des cas de déblocage anticipé dans le pays considéré.

## **ARTICLE XIII - LITIGES**

---

Avant d'avoir recours aux procédures prévues par la réglementation en vigueur, l'entreprise s'efforcera de résoudre en son sein, les litiges afférents à l'application du présent PEGI. À défaut, la juridiction compétente sera saisie.

Le présent PEGI est soumis aux dispositions de droit français. Les éventuels avenants au PEGI seront mis en œuvre et le cas échéant interprétés conformément aux dispositions de droit local qui les auront rendues nécessaires.

## **ARTICLE XIV - LANGUE**

---

Il est expressément convenu que la version française du présent règlement prévaut sur toute traduction qui en est faite.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> Août 2008.

## **ANNEXES**

---

**ANNEXE 1 - Liste des filiales étrangères du groupe L'AIR LIQUIDE adhérentes au PEGI**

**ANNEXE 2 - Nature des prestations et frais pris en charge**

**ANNEXE 3 - Liste des supports de placement**

**ANNEXE 4 - Mise à jour du règlement du Plan**

Pour copie certifié conforme  
Paris, le 03 octobre 2023

Jeremie Créange, Invader

**L'AIR LIQUIDE**  
Service Actionnaires  
75 Quai d'Orsay  
75321 PARIS CEDEX 07



Country/Pays	Company name / Nom de l'entité	Company name / Nom de l'entité
ARGENTINA	ALABS AIR LIQUIDE ARGENTINA S.A. AR10198	GERMANY
ARGENTINA	ALABS AIR LIQUIDE AMERICAS BUSINESS SERVICES S.R.L. AR11720	GERMANY
AUSTRALIA	AIR LIQUIDE AUSTRALIA LIMITED AU10016	GERMANY
AUSTRALIA	AIR LIQUIDE AUSTRALIA SOLUTIONS PTY LTD AU10600	GERMANY
AUSTRALIA	AIR LIQUIDE HEALTHCARE PTY LIMITED AU10489	GERMANY
AUSTRALIA	AIR LIQUIDE AUSTRALIA GMBH AT10018	GERMANY
BELGIUM	AIR LIQUIDE INDUSTRIES BELGIUM BE10029	GERMANY
BELGIUM	AIR LIQUIDE LARGE INDUSTRY BE10030	GERMANY
BELGIUM	AIR LIQUIDE MEDICAL SA BE10805	GERMANY
BELGIUM	LAIR LIQUIDE BELGE BE10207	GERMANY
BELGIUM	SOCIETE EUROPEENNE DE GESTION DE L'ENERGIE (SEGE) BE10818	GERMANY
BRAZIL	AIR LIQUIDE BRASIL LTDA. BR10037	GERMANY
BRAZIL	AIR LIQUIDE MEDICAL SYSTEM DO BRASIL TDA. BR10842	GERMANY
BRAZIL	ARLIQUIDO COMERCIAL LTDA. BR10036	GERMANY
BRAZIL	OXICAP INDUSTRIA DE GASES LTDA. BR10845	GERMANY
BRAZIL	SEPPIC BRASIL EOCI LTDA BR10433	HONG KONG, CHINA
BRUNEI DARUSSALAM	BRUNEI OXYGEN SDN BHD BR10442	HONG KONG, CHINA
BULGARIA	AIR LIQUIDE BULGARIA FOOD BR10735	INDIA
CANADA	AIR LIQUIDE CANADA INC. CA10382	INDIA
CANADA	AIR LIQUIDE GLOBAL EDC SOLUTIONS CANADA LP CA10384	INDIA
CANADA	ALZENT CANADA INC CA11264	INDIA
CANADA	G.H. MEDICAL INC. / G.H. MEDICAL INC. CA10890	INDIA
CANADA	GOTTSCHALK HEALTH SERVICES INC. CA11547	INDIA
CANADA	INDEPENDENT RESPIRATORY SERVICES (2016) INC. CA11406	INDONESIA
CANADA	LANGELAND RESPIRATORY CONSULTING SERVICES INC. CA11595	INDONESIA
CANADA	RED-D-ARC LIMITED CA11340	INDONESIA
CANADA	RESPIRATORY HOMECARE SOLUTIONS CANADA INC. CA11015	INDONESIA
CANADA	VITALAIRE CANADA INC. CA10894	IRELAND
CHILE	AIR LIQUIDE CHILE S.A. CL10203	ITALY
CHINA	AIR LIQUIDE - MPCC GASES CO. LTD. CN10354	ITALY
CHINA	AIR LIQUIDE - PPOC GASES CO. LTD. CN10350	ITALY
CHINA	AIR LIQUIDE (BEIJING) CO. LTD. CN10040	ITALY
CHINA	AIR LIQUIDE (BEIJING) INDUSTRIAL GASES CO. LTD. CN10346	ITALY
CHINA	AIR LIQUIDE (GANGZHOU) CO. LTD. CN10341	ITALY
CHINA	AIR LIQUIDE (SHANGSHU) CO. LTD. CN10342	ITALY
CHINA	AIR LIQUIDE (CHENGDU) CO. LTD. CN10345	ITALY
CHINA	AIR LIQUIDE (CHINA) HOLDING CO. LTD. CN10041	ITALY
CHINA	AIR LIQUIDE (CHINA) R&D CO. LTD. CN10321	ITALY
CHINA	AIR LIQUIDE (CHONGQING) CO. LTD. CN10344	ITALY
CHINA	AIR LIQUIDE (DALATEQ) CO. LTD. CN11312	ITALY
CHINA	AIR LIQUIDE (DATONG) CO. LTD. CN10339	ITALY
CHINA	AIR LIQUIDE (DONGGUAN) INDUSTRIAL GAS CO. LTD. CN11076	ITALY
CHINA	AIR LIQUIDE (DONGYING) CO. LTD. CN10338	ITALY
CHINA	AIR LIQUIDE (DONGYING) INDUSTRIAL GASES CO. LTD. CN11191	ITALY
CHINA	AIR LIQUIDE (GUANGDONG) INDUSTRIAL GAS CO. LTD. CN10337	ITALY
CHINA	AIR LIQUIDE (GUANGDONG) TRADING CO. LTD. CN10335	ITALY
CHINA	AIR LIQUIDE (HEFEI) CO. LTD. CN10333	ITALY
CHINA	AIR LIQUIDE (HEFEI) INDUSTRIAL GAS CO. LTD. CN11431	ITALY
CHINA	AIR LIQUIDE (HUAIYAN) CO. LTD. CN10332	ITALY
CHINA	AIR LIQUIDE (JIASHAN) CO. LTD. CN11485	ITALY
CHINA	AIR LIQUIDE (NUNSHAN) GAS TECHNOLOGY CO. LTD. CN10330	ITALY
CHINA	AIR LIQUIDE (QUANYONGKANG) CO. LTD. CN10327	ITALY
CHINA	AIR LIQUIDE (JIAOYANG) CO. LTD. CN10328	JAPAN
		AIR LIQUIDE MARTIME SAS EPE BRANCH
		AIR LIQUIDE MEDICAL GMBH DE10749
		BIOKRYO GMBH DE11580
		BRUNING GMBH DE11770
		FABIG-PETERS MEDIZINTECHNIK GMBH & CO. KG DE10833
		IC HOME 24 GMBH DE10834
		KRYTEM - Kryotechnische + medizinische Systems
		LUCHER MT GMBH DE10836
		NORD SERVICE PROJECTS GMBH DE10837
		OMT GMBH & CO. KG OPTIMAL MEDICAL THERAPIES DE11172
		SEPPIC GMBH DE10435
		VITALAIRE GMBH DE10838
		ZSL - ZENTRALES SCHLAFLABOR - DIENSTLEISTUNGS GMBH DE10839
		ZÜTHER & HAUTMANN GMBH & CO. KG DE10840
		ZÜTHER & HAUTMANN VERWALTUNGS GMBH DE11174
		CELKO INTERNATIONAL LIMITED HK10385
		CELKO OXYGEN (HONG KONG) LIMITED HK10387
		AIR LIQUIDE GLOBAL EDC SOLUTIONS INDIA PRIVATE LIMITED. IN10380
		AIR LIQUIDE INDIA HOLDING PVT. LTD. IN10152
		AIR LIQUIDE MEDICAL SYSTEMS PVT. LTD. IN10496
		AIR LIQUIDE NORTH INDIA PVT. LTD. IN10153
		CRYOLOR ASIA PACIFIC PRIVATE LIMITED IN10803
		SEPPIC SPECIALTY INGREDIENTS PVT LTD IN11671
		EFFECTECH GASES PVT. LTD. IN11837
		PT AIR LIQUIDE INDONESIA ID10440
		PT AIR LIQUIDE INDONESIA TEKNOLOGI ID11416
		PT ALZENT TECHNOLOGIES INDONESIA ID11633
		PT SOXAL BATAMINDO INDUSTRIAL GASES ID10447
		AIR LIQUIDE HEALTHCARE IRELAND LIMITED IE11250
		AIR GAS SARDIA SRL IT11584
		AIR GAS TOSCANA SRL IT11715
		AIR LIQUIDE BIOMETRANO SRL IT11587
		AIR LIQUIDE ITALIA PRODUZIONE S.R.L. IT10654
		AIR LIQUIDE ITALIA S.P.A. IT10636
		AIR LIQUIDE ITALIA SERVICE S.R.L. IT10655
		AIR LIQUIDE MEDICAL SYSTEMS S.R.L. IT10656
		AIR LIQUIDE SANITRA SERVICE S.P.A. IT10657
		ARCOGAS ITALIA S.R.L. IT10658
		ARON S.R.L. IT11677
		GASMARINE S.R.L. IT11549
		HAINEX S.R.L. IT11458
		ISENET BIORANKING SRL IT11551
		MANIGLI MACCHINE S.R.L. IT11678
		MEDICASA ITALIA S.P.A. IT10669
		OXINOLA S.R.L. IT10674
		RIVOGAS COMMERCIALE ITALIA S.R.L. IN FORMA ABBREVIATA "RIGI S.R.L." IT11657
		SEPPIC ITALIA IT10415
		SUPRA CALI SRL IT10668
		TECHOGAS S.R.L. IT10678
		VITALAIRE ITALIA S.P.A. IT10680
		WIEDING SARDA S.R.L. IT11739
		AIR LIQUIDE GLOBAL EDC SOLUTIONS JAPAN K.K. JP10598

2

Annexe 1 - List of the subsidiaries members of the 2023 International Group Purchase Plan / Liste des filiales France adhérents au PEG et des filiales étrangères adhérentes au PEG  
Company name / Nom de l'entité

CHINA	AIR LIQUIDE (HILANYANG) CO., LTD. CN11520	JAPAN	AIR LIQUIDE JAPAN G.K. JP10162
CHINA	AIR LIQUIDE (NANJING) CO., LTD. CN10326	JAPAN	AIR LIQUIDE KOGYO GAS K.K. JP10499
CHINA	AIR LIQUIDE (NANJING) HI-TECH GASES CO., LTD. CN10302	JAPAN	AIR LIQUIDE OPERATION K.K. JP10508
CHINA	AIR LIQUIDE (NANTONG) INDUSTRIAL GASES CO., LTD. CN10324	JAPAN	HIMEJI DAISAN K.K. JP10502
CHINA	AIR LIQUIDE (ORDOOS) CO., LTD. CN10323	JAPAN	K.K. AIR LIQUIDE LABORATORIES JP10161
CHINA	AIR LIQUIDE (QILANJIAN) CO., LTD. CN11313	JAPAN	K.K. KANSAI GAS FIRST JP10523
CHINA	AIR LIQUIDE (QINGDAO) NO.2 CO., LTD. CN10197	JAPAN	K.K. KYUSHU GAS FIRST JP10509
CHINA	AIR LIQUIDE (RIZHAO) CO., LTD. CN10320	JAPAN	KYOTO TESHAN K.K. JP10479
CHINA	AIR LIQUIDE (SHANGHAI PUDONG NEW AREA) CO., LTD. CN10301	JAPAN	MANIWA SANSEI K.K. JP10577
CHINA	AIR LIQUIDE (SHANGHAI) COMPRESSED GAS CO., LTD. CN10196	JAPAN	TOSHIBA MANOMANALYSIS K.K. JP10513
CHINA	AIR LIQUIDE (SHANGHAI) GAS CO., LTD. CN10322	JAPAN	TS UNYU K.K. JP10485
CHINA	AIR LIQUIDE (SHANGHAI) INDUSTRIAL GAS CO., LTD. CN11794	JAPAN	VITALAIRE JAPAN K.K. JP11504
CHINA	AIR LIQUIDE (SHANGHAI) INTERNATIONAL TRADING CO., LTD. CN10043	KAZAKHSTAN	AIR LIQUIDE KARABATAN TECH GASES KZ11586
CHINA	AIR LIQUIDE (SHENZHEN) ELECTRONIC GAS CO., LTD. CN11792	KOREA, REPUBLIC OF	AIR LIQUIDE MUMAY TECH GASES KZ11476
CHINA	AIR LIQUIDE (SHENZHEN) INDUSTRIAL GAS CO., LTD. CN10336	KOREA, REPUBLIC OF	AIR LIQUIDE ADVANCED MATERIALS KOREA, CO., LTD. KR10050
CHINA	AIR LIQUIDE (TANGSHAN) CO., LTD. CN10317	KOREA, REPUBLIC OF	AIR LIQUIDE KOREA CO., LTD. KR10051
CHINA	AIR LIQUIDE (TIANJIN) CO., LTD. CN10047	KOREA, REPUBLIC OF	LOTTE - AIR LIQUIDE ENERGY CO., LTD. KR11800
CHINA	AIR LIQUIDE (TIANJIN) INDUSTRIAL GAS CO., LTD. CN11524	KOREA, REPUBLIC OF	VITALAIRE KOREA INC KR10438
CHINA	AIR LIQUIDE (WEIHAI) CO., LTD. CN10319	KUWAIT	SHUJABA OXYGEN COMPANY KW10933
CHINA	AIR LIQUIDE (WUHAN) CO., LTD. CN10316	LUXEMBURG	LAIR LIQUIDE LUXEMBOURG LU10821
CHINA	AIR LIQUIDE (WUHAN) ELECTRONIC GAS CO., LTD. CN11754	MACAO	CELKI MEDICAL COMPANY (MACAO) LIMITED MAO10388
CHINA	AIR LIQUIDE (WUHAN) HIGH-TECH GAS CO., LTD. CN11546	MALAYSIA	AIR LIQUIDE BUSINESS SERVICES SDN BHD MY11397
CHINA	AIR LIQUIDE (WUHAN) INDUSTRIAL GAS CO., LTD. CN11388	MALAYSIA	AIR LIQUIDE GLOBAL E&C SOLUTIONS MALAYSIA SDN. BHD. MY10422
CHINA	AIR LIQUIDE (WUHAN) INDUSTRIAL GAS CO., LTD. CN10315	MALAYSIA	AIR LIQUIDE MALAYSIA SDN BHD MY10226
CHINA	AIR LIQUIDE (YAN AN) CO., LTD. CN11278	MALAYSIA	ALIZENT MALAYSIA SDN. BHD. MY11632
CHINA	AIR LIQUIDE (YANGZHOU) CO., LTD. CN10310	MALAYSIA	CRYOGENIC TANK SERVICES (M) SDN BHD MY11253
CHINA	AIR LIQUIDE (YULIU) CO., LTD. CN10312	MALAYSIA	JJ-LURIGI ENGINEERING SDN. BHD. MY10423
CHINA	AIR LIQUIDE (ZHANGJIAGANG) CO., LTD. CN10308	MEXICO	SOUTHERN INDUSTRIAL GAS SDN BHD MY11655
CHINA	AIR LIQUIDE (ZHANGJIAGANG) INDUSTRIAL GASES CO., LTD. CN10307	MOZAMBIQUE	AIR LIQUIDE MEXICO, S. DE RL. DE C.V. MY10847
CHINA	AIR LIQUIDE (ZHEJIANG) CO., LTD. CN10309	NETHERLANDS	AIR LIQUIDE MOZAMBIQUE LTD MZ11228
CHINA	AIR LIQUIDE ADVANCED TECHNOLOGIES (CHINA) TRADING CO., LTD. CN11153	NAMIBIA	AIR LIQUIDE NAMIBIA (PTY) LTD NA10916
CHINA	AIR LIQUIDE BYPC GASES CO., LTD. CN11489	NETHERLANDS	AIR LIQUIDE B.V. NL10904
CHINA	AIR LIQUIDE CRYOGENICS CHINA SCIENCE (ANHUI) CO., LTD. CN11772	NETHERLANDS	AIR LIQUIDE HEALTHCARE NEDERLAND B.V. NL10826
CHINA	AIR LIQUIDE ELECTRONICS MATERIAL (ZHANGJIAGANG) CO., LTD. CN10305	NETHERLANDS	AIR LIQUIDE INDUSTRIE NL10173
CHINA	AIR LIQUIDE ELECTRONICS MATERIALS (SHANGHAI) CO., LTD. CN11812	NETHERLANDS	CRVO TAINER B.V. NL11478
CHINA	AIR LIQUIDE ELECTRONICS MATERIALS (SICHUAN) CO., LTD. CN11672	NETHERLANDS	HANDELSONDBREMNING HATER B.V. NL11788
CHINA	AIR LIQUIDE GLOBAL E&C SOLUTIONS (YANTAI) CO., LTD. CN11726	NETHERLANDS	HATER LASTECHNIEK NH B.V. NL11787
CHINA	AIR LIQUIDE GLOBAL E&C SOLUTIONS HANGZHOU CO., LTD. CN10046	NETHERLANDS	REP-D-ARC B.V. NL11346
CHINA	AIR LIQUIDE GLOBAL E&C SOLUTIONS SHANGHAI CO., LTD. CN10048	NETHERLANDS	SCOTT SPECIALTY GASES NETHERLANDS B.V. NL10825
CHINA	AIR LIQUIDE HEALTHCARE (BEIJING) CO., LTD. CN11075	NEW ZEALAND	AIR LIQUIDE NEW ZEALAND LTD NZ10363
CHINA	AIR LIQUIDE HOUPU HYDROGEN ENERGY EQUIPMENT CO., LTD. CN11673	NORWAY	AIR LIQUIDE NORWAY AS NO10168
CHINA	AIR LIQUIDE INDUSTRIAL GAS (CHONGQING) CO., LTD. CN10343	NORWAY	AIR LIQUIDE OFFSHORE AS NO10733
CHINA	AIR LIQUIDE INDUSTRIAL GAS (NANJING) CO., LTD. CN10325	NORWAY	AIR LIQUIDE SKAGEBAK AS NO11506
CHINA	AIR LIQUIDE INDUSTRIAL GAS (ORDOOS) CO., LTD. CN10331	OMAN	AIR LIQUIDE SOHAR INDUSTRIAL GASES LLC OM10907
CHINA	AIR LIQUIDE (SHANGHAI) CO., LTD. CN10042	PARAGUAY	AIR LIQUIDE SOHAR PARAGUAYA S.A. PY10171
CHINA	AIR LIQUIDE SHENYER SHANGHAI CHEMICAL INDUSTRY PARK HYDROGEN ENERGY CO., LTD. CN11798 (ALSHEN)	PHILIPPINES	AIR LIQUIDE PHILS. INC. PH10458
CHINA	AIR LIQUIDE TIANJIN BINHAI CO., LTD. CN10318	PHILIPPINES	AIR LIQUIDE PIPELINE UTILITIES SERVICES INC. PH10460
CHINA	AIR LIQUIDE YONGLI TIANJIN CO., LTD. CN10353	POLAND	AIR LIQUIDE GLOBAL E&C SOLUTIONS POLAND S.A. PL10368
CHINA	BEIJING HUAYUAN GAS CHEMICAL INDUSTRY CO., LTD. CN11531	POLAND	AIR LIQUIDE POLSKA SPOLKA Z OGRANICZONA ODPowiedzialnoscia PL10723
CHINA	CALGASZ (SHANGHAI) GAS TRADING CO., LTD. CN11100	POLAND	ALKAT SPOLKA Z OGRANICZONA ODPowiedzialnoscia PL10726
CHINA	CHANGSHU YONGAN INDUSTRY GAS MANUFACTURING CO., LTD. CN11566	POLAND	BETAMED SPOLKA AKCYJNA PL11773

Annexe 1 - List of the subsidiaries members of the 2023 International Group Purchase Plan / Liste des filiales françaises adhérents au PEG et des filiales étrangères adhérentes au PEG  
Company name / Nom de l'entité

CHINA	POSTIAN KODI GAS & CHEMICAL CO., LTD. CN10304	POLAND	CENTRUM MEDYCZNE APOMED SPOJKA Z ORGANIZACJA ODPWIEDZIALNOSCIA PL11774
CHINA	HI-TECH GASES (BEIJING) CO., LTD. CN10352	POLAND	NIEMIECZNY ZAŁAD OPJEKI ZDROWOTNEJ MEDYK-POZNAŃ SR Z O.O. PL11721
CHINA	JURONG KANGTAL SPECIALTY GASES CO., LTD. CN11760	POLAND	VITLAIRE SPOJKA Z ORGANIZACJA ODPWIEDZIALNOSCIA PL10728
CHINA	LANGFANG DEVELOPMENT ZONE TANGAN GAS CO., LTD. CN11592	PORTUGAL	AIR LIQUIDE EUROPE BUSINESS SERVICES (ALBES), UNIPRESSOAL LDA, PTT11594
CHINA	NAIJING FANGYE PHARMACEUTICAL CO., LTD. CN11758	PORTUGAL	AIR LIQUIDE MEDICINAL, S.A. PT10684
CHINA	NAIJING TONGGUANG SPECIAL GAS CO., LTD. CN11753	PORTUGAL	GASOMED - GASES MEDICINAIS, S.A PT10688
CHINA	QINGDAO HEI GAS CO., LTD. CN11459	PORTUGAL	SOCIEDADE PORTUGUESA DO AR LIQUIDO 'ARLIQUIDO', LDA, PT10175
CHINA	QINGDAO PINGSHUNDA HAZARDOUS PRODUCTS TRANSPORTATION CO., LTD. CN11470	PORTUGAL	VITLAIRE, S.A. PT10685
CHINA	QINGDAO RENHERNEG CO., LTD CN11533	ROMANIA	AIR LIQUIDE ROMANIA ROT0619
CHINA	QINGDAO XINYAOLI INDUSTRY AND TRADING CO., LTD. CN11472	ROMANIA	S.C. AIR LIQUIDE VITLAIRE ROMANIA S.R.L. ROT1229
CHINA	QINGDAO ZHU CHENG HONG GAS CO., LTD. CN11582	SAUDI ARABIA	AIR LIQUIDE ARABIA LLC SA10976
CHINA	SEPPIC (SHANGHAI) CHEMICAL SPECIALITIES CO. LTD CN10437	SAUDI ARABIA	Air Liquide Gulf RHQ LLC
CHINA	SHANGHAI KELING TRANSPORTATION CO., LTD. CN11793	SAUDI ARABIA	PETROBAU SAUDI/ARABIA CO. LTD. SA10373
CHINA	SHENYANG TEISAN AIR LIQUIDE CO., LTD. CN10044	SAUDI ARABIA	VITLAIRE ARABIA LLC SA11514
CHINA	TIANJIN HONGPENGTAI INDUSTRIAL GAS CO., LTD. CN11782	SINGAPORE	AIR LIQUIDE ADVANCED MATERIALS SINGAPORE PTE. LTD. SG11710
CHINA	TIANJIN HUANYU GAS CO., LTD. CN11729	SINGAPORE	AIR LIQUIDE GLOBAL EDC SOLUTIONS SINGAPORE PTE. LTD. SG10179
CHINA	TIANJIN JI COUNTY ZHONGXING GAS CO., LTD. CN11578	SINGAPORE	AIR LIQUIDE GLOBAL EXPORT MATERIALS PTE. LTD. SG11646
CHINA	WUHAN HUAERWEI INDUSTRIAL CO., LTD. CN11550	SINGAPORE	AIR LIQUIDE INDUSTRIAL SERVICES PTE LTD SG10271
CHINA	WUHAN HUAXING INDUSTRY TECHNOLOGY CO., LTD. CN11074	SINGAPORE	AIR LIQUIDE SINGAPORE PRIVATE LIMITED SG10445
CHINA	WUHAN JIANGCHE SHENGXINHE INDUSTRY TECHNOLOGY CO., LTD CN11445	SINGAPORE	ALIZENT SINGAPORE PTE. LTD. SG11631
CHINA	ZHENJIANG OXYGEN LIMITED LIABILITY COMPANY CN11728	SINGAPORE	CALGAZ INTERNATIONAL LLC
CHINA	HUANG SHI JI FENG INDUSTRIAL GAS COMPANY LTD	SINGAPORE	SINGAPORE OXYGEN ENGINEERING PTE. LTD. SG10454
CHINA	NON-CHINESE EMPLOYEES IN CHINA	SOUTH AFRICA	AIR LIQUIDE (PTY) LTD ZA10004
COLOMBIA	SHANGHAI CHEMICAL INDUSTRY PARK INDUSTRIAL GASES CO., LTD. CN10351	SOUTH AFRICA	AIR LIQUIDE AFRICA SERVICES (PTY) LTD. ZA11558
COLOMBIA	AIR LIQUIDE COLOMBIA S.A.S. CO11192	SOUTH AFRICA	AIR LIQUIDE GLOBAL EDC SOLUTIONS SOUTH AFRICA (PTY) LTD. ZA10296
COLOMBIA	AIR LIQUIDE COLOMBIA ZONA FRANCA S.A.S. CO11193	SOUTH AFRICA	AIR LIQUIDE HEALTHCARE (PTY) LTD ZA10918
COLOMBIA	SOCIETE D'EXPLOITATION DE PRODUITS POUR LES INDUSTRIES CHIMIQUES (SEPPIC) CO10434	SOUTH AFRICA	AIR LIQUIDE LARGE INDUSTRIES (PTY) LTD ZA10932
DOMINICAN REPUBLIC	AIR LIQUIDE DANMARK A/S DK10057	SOUTH AFRICA	AIR LIQUIDE LARGE INDUSTRIES SOUTH AFRICA (PTY) LTD ZA11727
DOMINICAN REPUBLIC	AIR LIQUIDE DOMINICANA S.A.S. DO10059	SOUTH AFRICA	CONTINUOUS OXYGEN SUPPLIES (PTY) LTD ZA10921
EGYPT	AIR LIQUIDE ALEXANDRIA FOR MEDICAL AND INDUSTRIAL GASES (S.A.E) EG10931	SPAIN	AIR LIQUIDE HEALTHCARE ESPAÑA, S.L. (HOMECARE) ES10689
EGYPT	AIR LIQUIDE FOR TRADING EG10929	SPAIN	AIR LIQUIDE HEALTHCARE INTERNATIONAL SERVICES & TECHNOLOGY SPAIN, S.L.U. (ALHIST SPAIN) ES11165
EGYPT	AIR LIQUIDE MISR SAE EG10924	SPAIN	AIR LIQUIDE IBERICA DE GASES, S.L.U. ES10062
EGYPT	AIR LIQUIDE SOUKHNA FOR INDUSTRIAL GASES SAE EG10928	SPAIN	AL AIR LIQUIDE ESPAÑA, S.A. ES10061
EGYPT	VITALAIR EGYPT EG10930	SPAIN	ALIZENT SPAIN SL ES11262
ESWAZINI	SWAZI GASES (PROPRIETARY) LIMITED SZ11088	SPAIN	AR COMERCIAL DE GASES, S.L.U. ES10706
FINLAND	AIR LIQUIDE FINLAND OY FI10067	SPAIN	CARECHRONICS SL ES10707
FRANCE	AIR LIQUIDE ADVANCED TECHNOLOGIES FR10074	SWEDEN	AIR LIQUIDE GAS AB SE10731
FRANCE	AIR LIQUIDE BIOGAS INTERNATIONAL FR11564	SWEDEN	NORDICRUF CARE AB SE11180
FRANCE	AIR LIQUIDE COZ EUROPE FR10408	SWEDEN	LIXOPING BIOGAS AB SE11386
FRANCE	AIR LIQUIDE CRYOGENIC SERVICES FR10075	SWITZERLAND	CARRAGAS AG CH10200
FRANCE	AIR LIQUIDE ELECTRONICS SYSTEMS FR10100	SWITZERLAND	VITLAIRE SCHWEIZ AG CH11532
FRANCE	AIR LIQUIDE EXCELLENCE FOR HOME HEALTHCARE OPERATIONS & SERVICES FR10279	TAIWAN, REPUBLIC OF CHINA	AIR LIQUIDE ELECTRONICS SYSTEMS ASIA LTD. TW10181
FRANCE	AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE FR10087	TAIWAN, REPUBLIC OF CHINA	AIR LIQUIDE FAR EASTERN LTD TW10182
FRANCE	AIR LIQUIDE GLOBAL EDC SOLUTIONS FRANCE FR110078	TAIWAN, REPUBLIC OF CHINA	AIR LIQUIDE MATERIALS INNOVATION & SERVICES TAIWAN CO., LTD. TW11786
FRANCE	AIR LIQUIDE HEALTHCARE INTERNATIONAL SERVICES & TECHNOLOGY FR10614	TAIWAN, REPUBLIC OF CHINA	BALAZS ASIA CO., LTD. TW11528
FRANCE	AIR LIQUIDE INVESTISSEMENTS D'AVENIR ET DE DEMONSTRATION FR10089	THAILAND	VITLAIRE TAIWAN CO., LTD. TW11117
FRANCE	AIR LIQUIDE TT FR10088	THAILAND	AIR LIQUIDE (THAILAND) LTD. TH10465
FRANCE	AIR LIQUIDE MARITIME SAS FR10099	TUNISIA	AIR LIQUIDE SPECNA TN10943
FRANCE	AIR LIQUIDE MEDICAL SYSTEMS SA FR10295	TUNISIA	AIR LIQUIDE TUNISIE SERVICES TN10944
FRANCE	AIR LIQUIDE SAUNTE FRANCE FR10092	TUNISIA	AIR LIQUIDE TUNISIE TN10186
FRANCE	AIR LIQUIDE SAUNTE INTERNATIONAL FR10093	TURKEY	VITLAIRE SABL TN10942
FRANCE	AIR LIQUIDE SERVICES PARTAGÉS FR10081	TURKEY	AIR LIQUIDE GAZ SAN. VE TIC A.S. TR10763
FRANCE	ALEHOS SERVICES FR10615	UNITED ARAB EMIRATES	AIR LIQUIDE GLOBAL HELIUM FZE AE10999

Annexe 1 - List of the subsidiaries members of the 2023 International Group Purchase Plan / Liste des filiales France adhérents au PEG et des filiales étrangères adhérentes au PEG1  
Company name / Nom de l'entité

Country/Pays					
FRANCE	ALZENT INTERNATIONAL FR10072	UNITED ARAB EMIRATES	AIR LIQUIDE GLOBAL EBC SOLUTIONS MIDDLE EAST (RAK FTZ BRANCH)		
FRANCE	AZOTE SERVICES FR10992	UNITED ARAB EMIRATES	AIR LIQUIDE GULF FZE AET1252		
FRANCE	CALATYS FR11269	UNITED ARAB EMIRATES	AIR LIQUIDE MIDDLE EAST & INDIA HOLDING LLC AET11778		
FRANCE	CRYOCORCEPT FRANCE FR11725	UNITED ARAB EMIRATES	AIR LIQUIDE MIDDLE EAST MANUFACTURING RMC FZC AET0430		
FRANCE	CRYOLOR FR10096	UNITED KINGDOM	AIR LIQUIDE ADVANCED BUSINESS AND TECHNOLOGIES UK LIMITED GB11446		
FRANCE	CRYOTAINER FRANCE FR11481	UNITED KINGDOM	AIR LIQUIDE HEALTHCARE LIMITED GB10711		
FRANCE	DINNO SANTE FR10278	UNITED KINGDOM	AIR LIQUIDE LIMITED GB10713		
FRANCE	EOVE FR11544	UNITED KINGDOM	AIR LIQUIDE OIL AND GAS LIMITED GB10714		
FRANCE	EXSYN FR10997	UNITED KINGDOM	AIR LIQUIDE UK LIMITED GB10793		
FRANCE	INOSYSTEMS FR11568	UNITED KINGDOM	ALZENT UK LIMITED GB11373		
FRANCE	LAIR LIQUIDE, SOCIÉTÉ ANONYME POUR L'ETUDE ET L'EXPLOITATION DES PROCÉDÉS GEORGES CLAUDE FR10000	UNITED KINGDOM	CALGASZ LTD GB10730		
FRANCE	MEDTOR FR11440	UNITED KINGDOM	ENERGAS LIMITED GB10717		
FRANCE	NITROCARAT FR11042	UNITED KINGDOM	RED-D-ARC (UK) LIMITED GB11341		
FRANCE	PHARMA DOM FR10277	UNITED KINGDOM	NORTHWICK POWER LIMITED GB11776		
FRANCE	RED-D-ARC (FR) SAS FR11338	UNITED STATES OF AMERICA	AIR LIQUIDE ADVANCED MATERIALS INC. US10793		
FRANCE	SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE PRODUITS POUR LES INDUSTRIES CHIMIQUES (SEPPIC) FR10412	UNITED STATES OF AMERICA	AIR LIQUIDE ADVANCED TECHNOLOGIES U.S. LLC US10786		
FRANCE	TECHNOLOGIES HOSPITALIÈRES D'ILE DE FRANCE FR10605	UNITED STATES OF AMERICA	AIR LIQUIDE ELECTRONICS U.S. LP US10782		
FRANCE	TECHNOLOGIES HOSPITALIÈRES DE BRETAGNE FR10603	UNITED STATES OF AMERICA	AIR LIQUIDE GLOBAL EBC SOLUTIONS US INC. US10377		
FRANCE	TECHNOLOGIES HOSPITALIÈRES DE LORRAINE FR10607	UNITED STATES OF AMERICA	AIR LIQUIDE HELIUM AMERICA, INC. US10790		
FRANCE	TECHNOLOGIES HOSPITALIÈRES RHONE ALPES - T.H.R.A. FR10610	UNITED STATES OF AMERICA	AIR LIQUIDE HYDROGEN ENERGY U.S. LLC US11573		
FRANCE	VITALAIRE FR10276	UNITED STATES OF AMERICA	AIR LIQUIDE LARGE INDUSTRIES U.S. LP US11094		
FRANCE	FRANCE RETRAITES	UNITED STATES OF AMERICA	AIR LIQUIDE TECHNICAL SERVICES LLC US10792		
FRANCE	ADM E-HEALTH FR11443	UNITED STATES OF AMERICA	AIR LIQUIDE USA LLC US10791		
FRANCE (FRENCH GUIANA)	AIR LIQUIDE SPATIAL GUYANE GF10149	UNITED STATES OF AMERICA	AIRGAS DORAL, INC. US11375		
FRANCE (GUADELOUPE)	SEPRODOM ANTILLES GP10585	UNITED STATES OF AMERICA	AIRGAS NITROGEN SERVICES LLC US11094		
FRANCE (MARTINIQUE)	AIR LIQUIDE ANTILLES GUYANE MQ10165	UNITED STATES OF AMERICA	AIRGAS SAFETY, INC. US11344		
FRANCE (MAYOTTE)	SEPRODOM MAYOTTE YT10586	UNITED STATES OF AMERICA	AIRGAS SPECIALTY PRODUCTS, INC. US11378		
FRANCE (REUNION)	AIR LIQUIDE REUNION RE10177	UNITED STATES OF AMERICA	AIRGAS THERAPEUTICS, LLC US11769		
FRANCE (REUNION)	SEPRODOM REUNION RE10584	UNITED STATES OF AMERICA	AIRGAS USA, LLC US11345		
GERMANY	AIR LIQUIDE ADVANCED TECHNOLOGIES GMBH DE10736	UNITED STATES OF AMERICA	AIRGAS, INC. US11335		
GERMANY	AIR LIQUIDE CO2 EUROPE GMBH DE10737	UNITED STATES OF AMERICA	AMERICAN AIR LIQUIDE INC. US10064		
GERMANY	AIR LIQUIDE DEUTSCHLAND GMBH DE10008	UNITED STATES OF AMERICA	HYDROGEN DISTRIBUTION SERVICES LLC US11658		
GERMANY	AIR LIQUIDE ELECTRONICS GMBH DE10743	UNITED STATES OF AMERICA	NITROUS OXIDE CORP. US11365		
GERMANY	AIR LIQUIDE FORSCHUNG UND ENTWICKLUNG GMBH DE10738	UNITED STATES OF AMERICA	POLYKON MANUFACTURING LLC US11305		
GERMANY	AIR LIQUIDE GLOBAL EBC SOLUTIONS GERMANY GMBH DE10297	UNITED STATES OF AMERICA	RED-D-ARC INC. US11342		
GERMANY	AIR LIQUIDE GLOBAL MANAGEMENT SERVICES GMBH DE10015	UNITED STATES OF AMERICA	SEPPIC INC US10436		
GERMANY	AIR LIQUIDE INDUSTRIEGASE GMBH & CO. KG DE10009	URUGUAY	AIR LIQUIDE URUGUAY S.A. UV110205		

## **ANNEXE 2- Nature des prestations et frais pris en charge**

La contribution minimale de chacune des sociétés adhérentes au Plan consiste en la prise en charge des frais afférents aux opérations suivantes :

- l'ouverture du compte du bénéficiaire ;
- les frais afférents à un versement annuel du salarié ;
- l'établissement et l'envoi des relevés d'opérations (versements, rachats de part de FCPE, cession d'actions)
- l'établissement et l'envoi du relevé annuel de situation ;
- l'ensemble des rachats de parts de FCPE à l'échéance et ceux qui sont effectués dans le cadre des cas de déblocage anticipés prévus aux articles R. 3324-22 et R. 3334-4 du Code du travail français à condition qu'ils soient effectués par virement sur le compte du salarié ;
- l'accès des salariés aux outils télématiques les informant sur leurs comptes



### ANNEXE 3- Liste des supports de placement

Conformément aux dispositions de l'article R. 3332-1 du Code du travail français, la présente annexe a pour but de regrouper les critères de choix et la liste des instruments de placement ainsi que la notice d'information du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) existant au sein du Plan.

#### Placements disponibles au sein du PEGI :

- détention d'actions Air Liquide sous la forme nominative dans les registres de la société L'Air Liquide à la suite d'une souscription d'actions Air Liquide dans le cadre d'une augmentation de capital réservée aux Bénéficiaire et/ou d'une acquisition d'actions Air Liquide par cession d'actions existantes réservée aux Bénéficiaires.
- lors de l'augmentation de capital de 2005, les salariés de certaines Sociétés Adhérentes avaient la possibilité de souscrire à l'augmentation de capital via un FCPE investi en actions de la Société L'AIR LIQUIDE S.A.. Ledit FCPE n'est désormais plus ouvert aux versements des Bénéficiaires.

#### **FCPE « AIR LIQUIDE EPARGNE »**

*Ce FCPE qui permettait à certains salariés d'investir leurs avoirs sur un support investi en titres AIR LIQUIDE, suit les variations boursières de l'action Air Liquide. Il est recommandé aux salariés attirés par une gestion actions avec un risque marqué, dans une perspective de placement à long terme et sans contrainte de date précise de remboursement de la valeur des parts du fonds.*

Il n'est désormais plus ouvert aux versements des Bénéficiaires.

N° Code de l'A.M.F :	990000060009
Forme juridique :	Fonds Commun de Placement d'Entreprise
Date d'agrément :	18 Mars 1994
Société de gestion :	Federis Gestion d'Actifs- 30 rue de la Victoire 75009 Paris.
Classification AMF:	« FCPE investis en titres cotés de l'entreprise ».
Orientation de gestion :	Le FCPE est investi en actions cotées Air Liquide et suivra la performance à la hausse comme à la baisse de l'action Air Liquide. L'actif du FCPE est investi à [98]% minimum en actions Air Liquide, avec l'objectif d'un investissement à 100% en actions Air Liquide, le solde, le cas échéant, étant investi en OPCVM Monétaires.
Objectif de placement :	rechercher une valorisation à long terme du capital
Risque :	① ② ③ ④ ■
Durée de placement recommandé:	> 5 ans (l'attention du souscripteur est attirée sur le fait que ses avoirs sont indisponibles pendant 5 ans minimum, sauf cas de déblocage anticipé)

## Annexe 4 : Mise à jour du règlement du Plan

### ▪ Mise à jour de mai 2013

Afin de tenir compte de la modification de la loi française, le nombre de salariés mentionné au second paragraphe de l'article IV du règlement du Plan est de 250 et non plus de 100.

### • Mise à jour de juillet 2021

Le décret n° 2020-683 du 4 juin 2020 a ajouté un nouveau cas de déblocage anticipé à la liste des cas de déblocage anticipés des plans d'épargne.

Il est donc inséré un article 3 bis au sein de l'article IX du Plan d'épargne Groupe International du personnel du groupe Air Liquide, rédigé comme suit :

« 3 bis. Les violences commises contre l'intéressé par son conjoint, son concubin ou son partenaire lié par un pacte civil de solidarité, ou son ancien conjoint, concubin ou partenaire :

- a) Soit lorsqu'une ordonnance de protection est délivrée au profit de l'intéressé par le juge aux affaires familiales en application de l'article 515-9 du code civil ;
- b) Soit lorsque les faits relèvent de l'article 132-80 du code pénal et donnent lieu à une alternative aux poursuites, à une composition pénale, à l'ouverture d'une information par le procureur de la République, à la saisine du tribunal correctionnel par le procureur de la République ou le juge d'instruction, à une mise en examen ou à une condamnation pénale, même non définitive ; »

*Ce cas fait partie des cas de déblocage anticipés pour lesquels la demande de déblocage peut être faite à tout moment.*

